

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Alco Spray

La fiche de données de sécurité est conforme au règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 11.03.2020

Date de révision 22.12.2021

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Alco Spray

N° article 25322; 25323; 25324; 25326

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Groupe de produits PROFESSIONAL CLEANING SYSTEM

Utilisation de la substance/
préparation Désinfectant

Utilisation industrielle Oui

Utilisation professionnelle Oui

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Détaillant**

Nom de société CIBTECH

Adresse postale 445 Bd Gambetta

Code postal 59200

Ville Tourcoing

Pays France

Numéro de téléphone +33 (0)6 64 77 73 91

E-mail info@veidec.fr

Site Internet www.veidec.fr

Fournisseur

Nom de société VEIDEC AB

Adresse administrative Videvägen 9

Adresse postale	Videvägen 9
Code postal	247 64
Ville	Veberöd
Pays	Suède
Numéro de téléphone	+46 46238900
Fax	+46 46 23 89 09
E-mail	nina.mandahl@veidec.se
Site Internet	www.veidec.com
Nom de l'interlocuteur	Nina Mandahl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Numéro de téléphone: ORFILA : + 33 (0) 1 45 42 59 59 Description: Centres antipoisons
----------------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]	Aérosol 1; H222
	Aérosol 1; H229
	Eye Irrit. 2; H319

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (CLP)



Mentions de danger	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P102 Tenir hors de portée des enfants. P501 Éliminer le contenu / récipient dans déchèterie.
Étiquetage selon la directive 2008/47/CE	Oui
Autres exigences européennes d'étiquetage	528/2012/EU §69a: Éthanol 585g/kg; Isopropanol 65 g/kg PT1; PT2

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Type de formulation		AE Générateur d'aérosol		
Nom du composant	Identification	Classification	Contenu	Remarques
Éthanol	N° CAS: 64-17-5	Flam. Liq. 2; H225	40 - 70 %	
	N° CE: 200-578-6	Eye Irrit. 2; H319		
N° d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43				
Butane	N° CAS: 106-97-8	Flam. Gas 1; H220;	10 - 15 %	
	N° CE: 203-448-7	Press. Gas (Comp.);		
N° index: 601-004-00-0 Notes de classification N° d'enregistrement REACH: 01-2119474691-32 CLP: C; U				
Propane	N° CAS: 74-98-6	Flam. Gas 1; H220;	10 - 15 %	
	N° CE: 200-827-9	Press. Gas (Comp.);		
N° index: 601-003-00-5 Notes de classification N° d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21 CLP: U				
Propane-2-ol	N° CAS: 67-63-0	Flam. Liq. 2; H225;	5 < 8 %	
	N° CE: 200-661-7	Eye Irrit. 2; H319;		
N° index: 603-117-00-0 STOT SE 3; H336; N° d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25				
Remarque, composant	Le texte intégral pour toutes les mentions de danger est présenté dans la rubrique 16.			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Inhalation	Pas pertinent.
Contact avec la peau	Le produit est destiné au contact cutané.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Ingestion	Compte tenu de la taille réduite de l'emballage, le risque d'ingestion est minime.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets aigus	À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
---------------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Équipement de premiers secours séparé	Aucunes recommandations.
---------------------------------------	--------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyen d'extinction inapproprié	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur.
-----------------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie	Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau.
---------------------------------------	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	Assurer une ventilation efficace.
-------------------	-----------------------------------

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Non pertinent à cause de la petite quantité utilisée.
---	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement	Placer le mélange à l'air libre pour évaporation dans l'atmosphère.
Décontamination	Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Éliminer les déversements mineurs en rinçant à l'eau en abondance.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations supplémentaires	Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.
------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Éviter toute chaleur anormale.
--------------	--------------------------------

Mesures de sécurité et de protection

Mesures de prévention incendie	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
--------------------------------	---

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. Entreposer dans le récipient original.
----------	--

Conditions de conservation sécurisée

Mesures techniques et conditions de stockage	Aucune prescription particulière.
Indications sur l'assemblage de l'entreposage	Conserver les liquides inflammables à l'écart du gaz liquide et des marchandises inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Aucunes recommandations.
--------------------------------	--------------------------

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeurs limites	Année
Éthanol	N° CAS: 64-17-5	Valeur limite (8 h) : 1000 ppm	
		Valeur limite (8 h) : 1900 mg/m ³	
		Valeur limite (court terme)	
		Valeur: 5000 ppm	
		Valeur limite (court terme)	
Propane-2-ol	N° CAS: 67-63-0	Valeur: 9500 mg/m ³	
		Valeur limite (court terme)	
		Valeur: 400 ppm	
		Valeur limite (court terme)	
		Valeur: 980 mg/m ³	

DNEL / PNEC

DNEL	Groupe: Professionnel
	Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique)
	Valeur: 500 mg/m ³
	Remarque: Propane-2-ol
	Groupe: Professionnel
	Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique)
	Valeur: 888 mg/kg bw/day
	Remarque: Propane-2-ol
	Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique)	
Valeur: 89 mg/m ³	

	<p>Remarque: Propane-2-ol</p> <p>Groupe: Consommateur Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique) Valeur: 319 mg/kg bw/day Remarque: Propane-2-ol</p> <p>Groupe: Consommateur Voie d'exposition: Long terme par voie orale (systémique) Valeur: 26 mg/kg bw/day Remarque: Propane-2-ol</p>
Composant	Éthanol
DNEL	<p>Groupe: Professionnel Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique) Valeur: 950 mg/m³ Référence: Cancérogénicité</p> <p>Groupe: Professionnel Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique) Valeur: 343 mg/kg bw/day</p> <p>Groupe: Consommateur Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique) Valeur: 114 mg/m³ Référence: Cancérogénicité</p> <p>Groupe: Consommateur Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique) Valeur: 206 mg/kg bw/day</p> <p>Groupe: Consommateur Voie d'exposition: Long terme par voie orale (systémique) Valeur: 87 mg/kg bw/day</p>

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Aucune prescription particulière.
---------------------------------	-----------------------------------

Protection des yeux / du visage

Protection des yeux adéquate	Dans des conditions d'utilisation normales, il n'est pas requis de se protéger les yeux.
------------------------------	--

Protection des mains

Types de gants appropriés	Pas pertinent.
---------------------------	----------------

Protection de la peau

Vêtements de protection appropriés	Pas pertinent.
------------------------------------	----------------

Protection respiratoire

Types d'équipement recommandés	Pas pertinent.
--------------------------------	----------------

Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques	Pas pertinent.
-------------------------------	----------------

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	Odeur d'alcool.
pH	Commentaires: Pas pertinent.
Point d'éclair	Valeur: < 60 °C
Limite d'explosivité	Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Densité	Valeur: 0,7 g/cm ³
Solubilité	Commentaires: Entièrement soluble dans l'eau.
Température d'auto-inflammation	Raison de dispense de données: Non applicable.
Viscosité	Raison de dispense de données: Non applicable.

9.2. Autres informations

Risques physiques

Contenu de VOC	Valeur: 73,4 %
----------------	----------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune condition particulière n'est susceptible de donner lieu à une situation dangereuse.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Pas pertinent.
--------------------------------------	----------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Aucun particulier.
-------------------	--------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Aucunes dans les conditions normales.
-------------------------------------	---------------------------------------

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Composant	Éthanol
Toxicité aiguë	<p>Effet testé: LC50 Voie d'exposition: Inhalation. Méthode: OECD 403 Durée: 4 heure(s) Valeur: 116,9 - 133,8 mg/l Espèces d'animaux de laboratoire: Rat</p> <p>Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Oral Méthode: OECD 401 Valeur: 10470 mg/kg bw Espèces d'animaux de laboratoire: Rat</p> <p>Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Dermique Valeur: 20 g/kg Espèces d'animaux de laboratoire: Lapin</p>

Autres informations concernant les risques de santé

Évaluation de la toxicité aiguë, classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation de classification de la corrosion/irritation	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation des lésions ou irritations oculaires, classification	Un contact direct peut entraîner une irritation.
Évaluation de la sensibilisation respiratoire, classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation de la sensibilisation cutanée, classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation de la mutagénicité des cellules germinales, classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation de la cancérogénicité, classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation de la toxicité reproductive, classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - expositions répétées, classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation des dangers d'aspiration, classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Autres informations

Perturbation endocrinienne	Aucun connu.
----------------------------	--------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité	Aucune donnée n'est disponible sur l'écotoxicité du produit.
-------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Description et évaluation de la persistance et de la dégradabilité	Tous les composants organiques sont considérés biodégradables.
--	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation, commentaires	Bioaccumulation: N'est pas prévu pour être bioaccumulable.
-------------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Aucune information.
----------	---------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'évaluation PBT et vPvB	Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.
------------------------------------	--

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucun connu.
--	--------------

12.7. Autres effets néfastes

Informations écologiques supplémentaires	Aucune information.
--	---------------------

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Conditionnement EWL	Code de déchets CED: 150110 emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus Classé déchet dangereux: Oui
---------------------	--

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR/RID/ADN	1950
IMDG	1950
ICAO/IATA	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition correct en anglais ADR/RID/ADN	AEROSOLS
ADR/RID/ADN	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
ICAO/IATA	AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	2.1
Code de classification ADR/RID/ADN	5F
IMDG	2.1
ICAO/IATA	2.1

14.4. Groupe d'emballage

Commentaires	Pas pertinent.
--------------	----------------

14.5. Dangers pour l'environnement

Commentaires	Pas pertinent.
--------------	----------------

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas pertinent.
---	----------------

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Nom du Produit	AEROSOLS, FLAMMABLE
----------------	---------------------

Autres informations utiles

Étiquette de danger ADR/RID/ADN	2.1
Étiquette de danger IMDG	2.1
Étiquette de danger ICAO/IATA	2.1

ADR/RID Autres informations

Code de restriction de tunnel	D
-------------------------------	---

Catégorie de transport	2
------------------------	---

IMDG Autres informations

EmS	F-D, S-U
-----	----------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Biocides	Oui
Nanomatériaux	Non
Législation et réglementation	<p>Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.</p> <p>Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.</p> <p>RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)</p> <p>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, avec modifications.</p> <p>RÈGLEMENTS RÈGLEMENT (UE) N o 528/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides</p>

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique	Pas pertinent.
Commentaires concernant les scénarios d'exposition	Pas pertinent.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	<p>H220 Gaz extrêmement inflammable.</p> <p>H222 Aérosol extrêmement inflammable.</p> <p>H225 Liquide et vapeurs très inflammables.</p> <p>H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p>
Classification CLP, Commentaires	H222 H319 En fonction des données d'essai.
Justification de révision	Autres.

Informations ajoutées, supprimées ou modifiées	Modification des sections : P1, P2, P6, P9, P11
Version	2
Préparée par	Nina Mandahl